



Fonction publique

Volume 1 no 18 - 29 avril 2016

Conseil syndical à Sept-Îles

Propositions adoptées pour accentuer les moyens de pression

Réunis en conseil syndical à Sept-Îles les 28 et 29 avril, les représentant(e)s de la fonction publique du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) ont convenu d'accentuer les moyens de pression et de mobilisation afin de faire avancer la négociation et de parvenir à un règlement avec le gouvernement. À cet effet, voici les propositions qui ont été adoptées.

1. Que le SPGQ accentue les moyens de pression et de mobilisation afin de faire avancer la négociation avec un objectif de règlement. M. Richard Perron, comme président, fera dans le cadre des travaux de négociation les démarches politiques nécessaires pour bonifier une entente possible.
2. Afin de nous permettre de varier nos moyens de pression et au besoin de les accentuer, que le conseil d'unité d'accréditation fonction publique autorise le comité exécutif, sur recommandation du comité de négociation, à transmettre un Avis pour mettre fin à la grève en cours conformément aux dispositions du Code du travail (art. 111.0.23 CT) au moment qu'il jugera opportun.
3. Afin de répondre au souhait des membres du SPGQ de l'unité fonction publique de participer davantage et tous ensemble à la négociation et aux moyens de pression, il est proposé d'annoncer des grèves en minutes ou en heures au moment opportun.
4. Que le comité de négociation sollicite dans les meilleurs délais les suggestions des représentants du CS, des délégués et des membres quant aux ministères et organismes qui pourraient faire l'objet de grèves ciblées.
5. Que le président du SPGQ effectue des sorties publiques afin d'exposer les différences entre les salaires de nos membres et ceux de leurs homologues qui travaillent au sein d'autres ordres de gouvernement (municipal, provincial, fédéral) ou du secteur parapublic.



6. À la demande des membres de la section M, que le conseil d'unité d'accréditation de la fonction publique rappelle les objectifs de négociation, définisse les moyens de pression et un échéancier précis et qu'il en fasse rapport à l'ADS de juin.
7. Que le conseil syndical appuie la mise en place de toute action susceptible de faire avancer les tables de négociations par le comité d'action et de mobilisation en étroite collaboration avec les comités de négociation.
8. Que le conseil syndical appuie la mise en place des équipes de mobilisation de la campagne « UPAC » (Unité Professionnelle en Attente de Convention) à Québec, à Montréal et en région par le comité d'action et de mobilisation pour talonner les ministres du Gouvernement du Québec et faire des actions stratégiques dans le but d'appuyer les comités de négociation du SPGQ.

Le comité de négociation mettra en œuvre l'ensemble de ces propositions afin de faire avancer la négociation et d'obtenir un règlement.